

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

LISTE DES DELIBERATIONS

2024 06 DEL 01	<p>MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS DES SALLES COMMUNALES ET DU GYMNASE</p> <p><u>Rapporteur</u> : Frédérique LAURENT</p>	Adopté à l'unanimité
2024 06 DEL 02	<p>MODIFICATION DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS</p> <p><u>Rapporteur</u> : Frédérique LAURENT</p>	Adopté à l'unanimité
2024 06 DEL 03	<p>RATIOS PROMUS PROMOUVABLES</p> <p><u>Rapporteur</u> : Catherine GAUTIER</p>	Adopté à l'unanimité
2024 06 DEL 04	<p>SUPPRESSION DE POSTE ADJOINT D'ANIMATION AU CYBERCENTRE</p> <p><u>Rapporteur</u> : Laurent PARIS</p>	Adopté à l'unanimité
2024 06 DEL 05	<p>ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – ADJOINT TECHNIQUE – TEMPS NON COMPLET</p> <p><u>Rapporteur</u> : Catherine GAUTIER</p>	Adopté à l'unanimité
2024 06 DEL 06	<p>ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – ADJOINTS ANIMATION (5) – TEMPS NON COMPLETS ET TEMPS COMPLETS</p> <p><u>Rapporteur</u> : Catherine GAUTIER</p>	Adopté à l'unanimité
2024 06 DEL 07	<p>RETROCESSION DES ESPACES VERTS – LOTISSEMENT DU CLOS QUANTIN DES FONTAINES</p> <p><u>Rapporteur</u> : Pascale VERDIER</p>	Adopté à l'unanimité
2024 06 DEL 08	<p>MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE – SERVICE ENFANCE JEUNESSE</p> <p><u>Rapporteur</u> : Frédérique LAURENT</p>	Adopté à l'unanimité
2024 06 DEL 09	<p>MARCHE CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE FOOT5 – Demande de fonds de concours Le Mans Métropole au titre du fonds d'attractivité</p> <p><u>Rapporteur</u> : Laurent PARIS</p>	Adopté à l'unanimité
2024 06 DEL 10	<p>MARCHE EXTENSION ET REHABILITATION DU CLUB HOUSE – Demande fonds Pays de la Loire Investissement Communal</p> <p><u>Rapporteur</u> : Laurent PARIS</p>	Adopté à l'unanimité
2024 06 DEL 11	<p>MECENAT CHIRURGIE CARDIQUE – 24H VELO</p> <p><u>Rapporteur</u> : Laurent PARIS</p>	Adopté à l'unanimité
2024 06 DEL 12	<p>ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES</p> <p><u>Rapporteur</u> : Philippe DURFORT</p>	Adopté à l'unanimité

Affichée et publiée le 28 juin 2024

Conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités territoriales